

RÈGLEMENT DE L'INITIATIVE « FCA Business Bonus »

La société FCA Switzerland SA, Zürcherstrasse 111, 8952 Schlieren, inscrite au registre du commerce du canton de Zurich au numéro d'identification des entreprises CHE 105.818.020 (désignée ci-dessous en tant que « FCA »), lance l'initiative promotionnelle en objet, selon les modalités suivantes :

TERRITOIRE

Suisse.

DURÉE DE L'INITIATIVE

L'initiative aura lieu du 22/10/2018 au 30/11/2018.

DESTINATAIRES DE L'INITIATIVE

Cette initiative est réservée aux ENTREPRISES et PROFESSIONS LIBÉRALES EN POSSESSION D'UN NUMÉRO DE TVA SUISSE, dont le siège légal ou la résidence est sise en Suisse et qui ont l'intention d'acheter un véhicule de l'une des marques suivantes :

- Alfa Romeo ;
- Fiat ;
- Jeep. *

VALEUR DE LA PROMOTION

Remise d'une valeur variable en fonction du type de véhicule acheté.

Pendant la durée de l'initiative, FCA met à la disposition des destinataires de l'initiative une somme totale égale à CHF 1,0 millions, sous forme de remises pour l'achat de véhicules des marques indiquées ci-dessus.

PARTICIPATION À L'INITIATIVE

- Sur le site www.bonusimpresa.ch les destinataires de l'initiative trouveront le montant total de remise encore disponible.
- Pour demander une remise, chaque ayant droit devra saisir ses données (nom, prénom, numéro de portable, adresse e-mail, code postal) et sélectionner la marque et le modèle de véhicule qui l'intéresse. **
- Après chaque inscription sur le site, un système automatique enverra au destinataire de l'initiative un e-mail contenant le bon de remise demandé.
- Pour bénéficier de la remise, le destinataire devra se rendre chez l'un des concessionnaires FCA qui adhèrent à l'initiative et présenter le bon reçu par e-mail au moment de faire son achat.
 - Le montant total mis à disposition par FCA pour des remises d'achat est égal à CHF 1,0 millions – par conséquent, les destinataires de l'initiative qui désirent en profiter devront consulter la somme encore disponible, car celle-ci est susceptible de finir avant le 30 novembre 2018 et/ou au cours de leur demande de remise.

Important :

- la remise sera nominative et ne pourra pas être cédée à des tiers ;
- la remise sera valable pour la livraison d'un véhicule à chaque client final (CCF) au plus tard le 30 novembre 2018. Au-delà de cette date, la remise ne sera plus valable.

* [à l'exception de certains modèles]

** Il ne sera pas possible de s'inscrire au site sans fournir d'adresse e-mail et de numéro de portable suisse.

DISPOSITIONS FINALES

Le destinataire qui participe à cette initiative accepte et se soumet sans conditions à ce règlement. Cette initiative ne peut pas venir s'ajouter à d'autres initiatives promotionnelles en cours.

FCA n'est pas responsable pour des situations qui ne peuvent lui être imputées, mais qui empêchent des destinataires de participer à l'initiative.

FCA pourra interrompre, rendre nul ou bloquer l'utilisation d'un bon de remise, si des tentatives de fraude sont constatées.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

FCA prend très au sérieux la protection et la sécurité des données personnelles. C'est pourquoi elle se conforme strictement à la réglementation en vigueur à ce sujet. Les données personnelles recueillies sont traitées conformément à déclaration de protection des données publiée sur ce site et au consentement exprimé par le destinataire participant à l'initiative.